

Code ILU – Questions fréquentes

1) Notre société possède déjà un code BIC pour le trafic maritime. Avons-nous également besoin d'un code ILU ?

Conformément à la norme ISO 6346, le code BIC sert à marquer tous les conteneurs fret, en ce compris, en plus des conteneurs ISO, aussi les conteneurs ou caisses mobiles standardisés CEN. Si, toutefois, vous possédez également des semi-remorques ou si vous envisagez d'en acquérir, un code ILU sera requis. L'UIRR et le BIC ont convenu, dans le cas du code ILU, de réserver la 4ème lettre, le « K », à tous les propriétaires déjà enregistrés auprès du BIC. Sur demande, ils pourront donc avoir une clé-propiétaire ILU dont les 3 premières lettres correspondent à leur Code BIC.

2) Pourquoi la 4ème lettre du code ILU est-elle limitée à A, B, D, E et K ?

Au CEN, il a été décidé de garder des codes pour d'autres applications étant donné qu'il est difficile de prévoir les besoins futurs. Chaque 4ème lettre permet l'attribution d'environ 17.000 codes. Les 5 lettres utilisées en 4ème position devraient suffire dans un avenir proche pour permettre à toutes les entreprises européennes détentrices d'unités de chargement de faire enregistrer un code ILU. Si la demande venait à dépasser ce nombre, le CEN libérerait d'autres lettres pour les clés-propiétaires du code ILU.

3) Pourquoi ne puis-je pas trouver la norme EN13044 sur votre site web ?

Le CEN et les organisations nationales de standardisation se financent grâce à la vente de normes. Nous ne sommes donc pas autorisés à publier le texte de la norme sur notre site web. Vous n'y trouverez par conséquent que les dispositions les plus importantes. Link www.cen.eu

4) Quelle protection empêche l'utilisation illégale de mon code par d'autres ?

Les normes sont des accords volontaires de l'industrie et il en va de même pour les codes ILU et BIC. Si l'UIRR était informée qu'un code ILU est utilisé de façon injustifiée par un tiers, elle ferait savoir à l'entreprise que le code n'est soit pas enregistré soit réservé pour une autre société.

Lorsqu'un code-propiétaire est officiellement enregistré et publié auprès de l'UIRR, toutes les informations provenant d'entreprises ferroviaires, d'opérateurs de TC, de douanes, etc. relatives aux unités de chargement marquées avec ce code sont transmises à l'utilisateur enregistré. Si des unités de chargement étaient munies de marquages qui ne sont enregistrés ni auprès du BIC ni auprès de l'UIRR, elles ne seraient pas acceptées par les acteurs précités. L'expérience acquise avec le code BIC a démontré que les abus sont très rares dans la pratique.

5) Le recours au code ILU ou au code BIC est-il obligatoire ?

Ces deux codes se basent sur des normes, c.-à-d. sur des accords volontaires conclus par le secteur des transports en vue de rationaliser les transports. Ces codes facilitent l'utilisation universelle des unités de chargement étant donné que tous les acteurs du secteur des transports et les Autorités peuvent identifier rapidement et facilement le propriétaire et, le cas échéant, lui fournissent des informations. Les effets de rationalisation attendus ne seront pleinement atteints que si seuls les nouveaux marquages sont utilisés après une période de transition. Les entreprises ferroviaires UIC et les

opérateurs UIRR, qui représentent une grande partie du transport combiné en Europe, ont décidé qu'après une période de transition de trois ans (à partir de juillet 2014), seules les unités de chargement munies d'un Code BIC ou d'un Code ILU seront acceptées. D'autres entreprises ferroviaires, tout comme des transporteurs, opérateurs de TC, terminaux et des ports les suivront également.

C'est pourquoi le marquage à l'aide du code-propiétaire est à recommander d'urgence. Cela ne s'applique pas forcément aux conteneurs qui sont par exemple acheminés exclusivement en transport à l'intérieur de sites industriels ou dans des circuits fermés.

6) Pourquoi dois-je renouveler mon code après deux ans ?

Les codes servent à l'identification claire des propriétaires. Il est par conséquent important que les données de contact soient à jour. Les sociétés qui n'existent plus doivent être supprimées du registre. Alors que dans le cas du code BIC, le renouvellement se fait sur une base annuelle, il a été décidé d'appliquer un renouvellement biennal pour le code ILU et ce afin de réduire au maximum les coûts de gestion. La pratique montrera si un renouvellement biennal suffit à couvrir les besoins du secteur des transports.

7) Que se passe-t-il en cas de vente des unités de chargement?

Conformément aux Conditions Générales du Code ILU, lorsque les unités de chargement sont vendues à une autre personne ou société, l'ancien propriétaire assume la responsabilité d'effacer les marquages du Code ILU sur les unités de chargement.

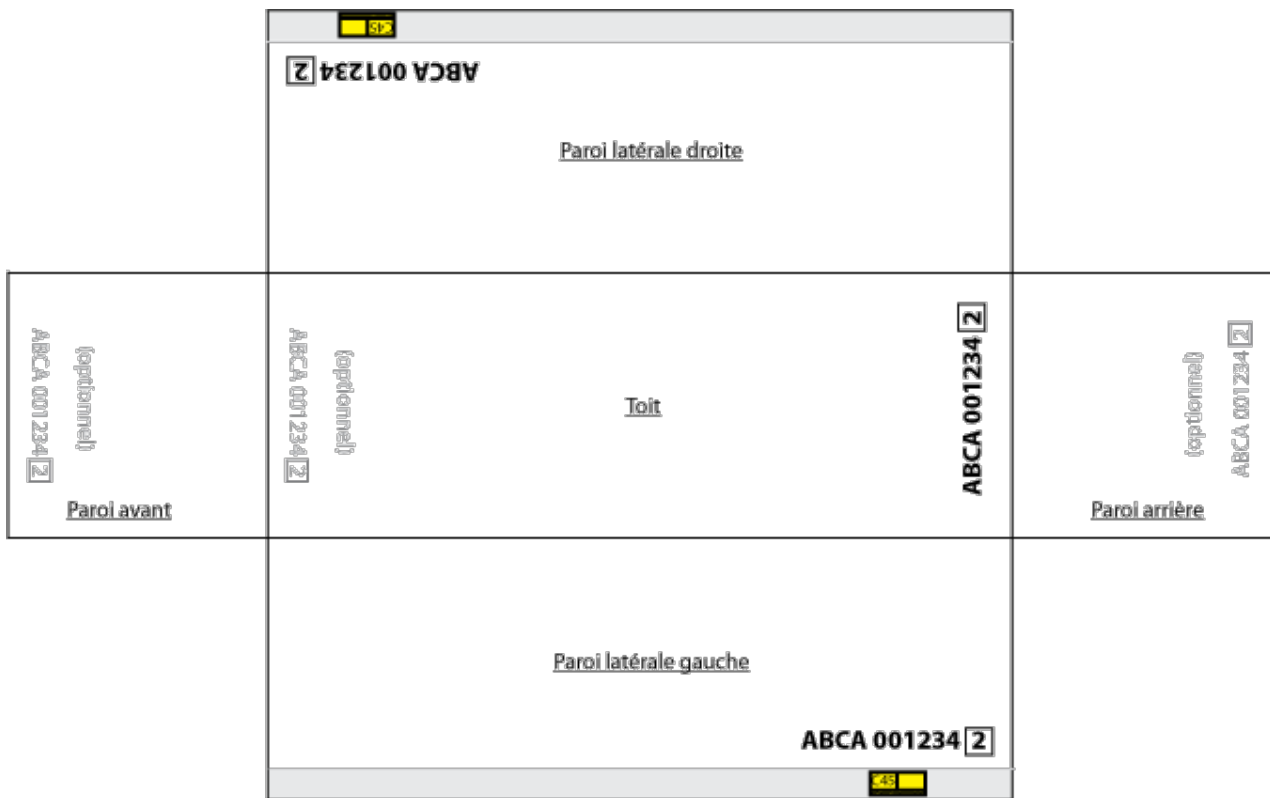
Aucun message ne doit être envoyé à l'UIRR, car seules les clés-propiétaires sont enregistrées et publiées par l'UIRR, en tant qu'administrateur. L'UIRR ne détient pas de base de données de toutes les unités de chargement munies d'un code ILU.

L'acheteur de l'unité de chargement a lui aussi tout intérêt à marquer ses unités de chargement avec les Codes ILU. Ainsi, s'il n'est pas encore détenteur d'un code, il devra réserver une clé-propiétaire sur le site www.ilu-code.eu et ensuite marquer ses unités conformément.

Dans le cas de vente d'une société avec une flotte d'unités de chargement, il peut s'avérer utile de demander à UIRR le transfert de la clé-propiétaire vers la nouvelle société.

8) Où dois-je placer le code ILU sur mon unité de chargement?

Les marques d'identification du Code ILU, à savoir la clé-propiétaire, le chiffre d'auto-contrôle et le numéro de série doivent être disposés sur l'unité de chargement dans la mesure du possible comme indiqué dans la figure ci-dessous ([télécharger ici un format PDF imprimable](#)):



Le Code ILU doit être apposé sur les deux parois latérales et sur le toit (3 est le **minimum requis** par la norme européenne EN 13044).

Par ailleurs, les marquages peuvent être facultativement apposés sur les deux parois d'extrémité et un sur le toit (partie avant) avec une rotation de 180°, de façon à obtenir au total 6 marquages. Cette option est **recommandée** pour une meilleure visibilité opérationnelle, tout en étant en ligne avec la norme internationale adoptée pour les conteneurs maritimes (ISO 6346).

Conformément à la norme, les lettres et chiffres du Code ILU ne doivent pas avoir une hauteur inférieure à 100 mm. Tous les caractères doivent avoir une hauteur et largeur proportionnées. Ils doivent être durables et dans une couleur qui contraste avec celle de l'unité. Le marquage du Code ILU doit être horizontal.

Si toutefois les particularités de construction de l'unité ne permettent pas un marquage horizontal, la disposition peut alors être verticale.

La clé-proprétaire doit être jointe au numéro de série, duquel il doit être séparé par au moins un espace. Le numéro de série doit être séparé du chiffre de contrôle par un espace qui doit par ailleurs être encadré.

9) Quels sont les frais associés au Code ILU?

Les coûts d'attribution de la Clé-proprétaire du Code ILU s'élèvent à EUR 250 et la redevance pour le renouvellement tous les deux ans à EUR 100.

10) J'ai oublié mon login, que dois-je faire?

Veillez nous contacter soit par téléphone au +32 2 548 78 94 soit par email [administration\(@\)ilu-code.eu](mailto:administration(@)ilu-code.eu) afin de récupérer votre login.

11) Où puis-je consulter la liste des codes enregistrés?

Vous pouvez consulter le registre électronique des codes-proprétaires sur <http://www.ilu-code.eu/en/consulter-registre>. Par ailleurs, l'UIRR publie une fois par an le Registre des codes-proprétaires.

12) Comment commander un registre (format papier) ?

Vous pouvez commander un registre par email: administration@ilu-code.eu. Vous recevrez les informations concernant les données de paiement; votre exemplaire vous sera envoyé moyennant le paiement de 25 Euros.

Vous pouvez à tout moment consulter le registre électronique des codes-proprétaires ILU sur <http://www.ilu-code.eu/en/consulter-registre>.

13) Je voudrais marquer plusieurs unités de chargement. Est-il possible de calculer une série de chiffres de contrôle en simultanément?

Vous trouverez ce module dans la section client, sous l'onglet « Calculer le chiffre de contrôle » situé du côté gauche de la page web.

14) Comment choisir le numéro d'enregistrement pour chaque Code-ILU?

Le numéro d'enregistrement peut être choisi librement par le propriétaire des unités de chargement. Il doit être composé de 6 chiffres arabes. Si le nombre de chiffres de la série n'atteint pas six chiffres, il doit être précédé d'autant de 0 nécessaires pour arriver à six chiffres. [En savoir plus](#)

15) Quelle est la différence entre le Code ILU et la Clé-proprétaire ?

Le Code ILU d'une unité de chargement présente la structure suivante :

Clé-proprétaire	Numéro d'enregistrement	Chiffre de contrôle
Attribution par l'UIRR	Attribution libre par le propriétaire	Procédure de calcul préétablie
ABCA	001234	2

Le code ILU est donc formé par une clé-proprétaire, un numéro d'enregistrement, un chiffre de contrôle.

On utilise souvent l'expression «Code ILU» pour désigner la clé-proprétaire du Code ILU.

16) Lors de la procédure d'enregistrement, il m'est demandé d'indiquer mon Code BIC. De quoi s'agit-il ?

Le BIC, Bureau International des Containers et du transport Intermodal, est l'organisme responsable de l'administration des codes BIC, destinés à l'identification des conteneurs maritimes ISO à l'échelle mondiale. Lors de la procédure d'enregistrement du Code ILU, un Code BIC vous est demandé (si vous en possédez un), il s'agit évidemment du Code pour les conteneurs maritimes, et non de votre code BIC bancaire!

17) Où puis-je acheter les étiquettes du Code ILU ?

Dans le but de faciliter le marquage des unités de chargement, l'UIRR a mis en place un service additionnel de vente d'étiquettes destiné aux détenteurs de Codes ILU.

Néanmoins, le détenteur d'unités de chargement est libre de choisir le fournisseur qu'il souhaite pour les étiquettes du Code ILU.

En ce qui concerne l'achat de nouvelles unités de chargement, le producteur s'occupe normalement de tous les marquages nécessaires, de la plaque de codification, mais aussi du logo et d'autres marquages liés à l'identité visuelle de la société.

18) Qui doit réserver un Code-ILU: la société de leasing ou le client?

En tant que société de leasing, vous vous demandez qui doit réserver le Code ILU et marquer les unités de chargement – vous ou votre client? Dans le cas d'un contrat de location de longue durée (pluriannuel), nous recommandons vivement que votre client se charge de réserver un Code-proprétaire au nom de sa société. Vous ne devriez réserver de Code-proprétaire que lorsque le contrat de location avec votre client est un contrat de courte durée.

Les clés-proprétaires du Code ILU sont enregistrées et publiées dans le Registre officiel en ligne.

Si un problème ou incident survient (par exemple une unité de chargement égarée/retrouvée dans un terminal), le terminal, les autorités – la police, les douanes - ou des tiers entreront en contact avec la société dont le nom figure sur le Registre officiel. C'est pourquoi il est important que le Code ILU établisse un lien direct avec l'entité qui gère les unités de chargement.

19) Dois-je enregistrer mes unités de chargement munies de Codes ILU ?

Non, vous ne devez pas enregistrer vos unités numérotées, étant donné que seules les clés-proprétaires sont enregistrées et publiées par l'UIRR. L'UIRR ne détient aucune base de données des unités de chargement munies d'un code ILU.

Dans la section « Calculez le chiffre de contrôle », un outil est à votre disposition pour vous aider à calculer le chiffre de contrôle. Vous êtes libres d'utiliser cet outil mais sachez que les données ne sont pas sauvegardées dans une base de données.